

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14), Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle Piloz), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON.

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 19

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°80-2022 : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la révision du PLU communal

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que par délibération n°8/2019 du 12 février 2019 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme/crédits de paiement afin de permettre l'engagement de la totalité des dépenses pluriannuelles pour la révision du PLU communal. La procédure en est au stade de l'enquête publique. La procédure nécessite la publication d'avis auprès de journaux légaux dont le coût n'a pas été inscrit dans l'autorisation de programme. Il convient d'ajuster les crédits de paiement.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-3,

- CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement pour la révision du PLU,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-MODIFIE la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme « révision du PLU communal » comme suit :

Autorisation de programme : Révision du PLU communal.

Imputation budgétaire : opération n° 72

Montant de l'autorisation : 105 776.11€ (+ 4465€)

Niveau de vote des crédits : opération

Répartition des crédits de paiement :

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-80-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022
202 Frais de documents d'urbanisme	560,19 €	21 157,92 €	25 578,00 €	9 015,00 €	49 465 €

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-80-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022